

NOUVELLES DIVERSES

—Durant l'année qui vient de s'écouler, 2,623 étrangers, Anglais, Français et Américains, ont enregistré leurs noms dans le registre de l'Université Laval.

—Le *True Witness* annonce que le Rév. M. O'Reilly doit prendre charge de sa rédaction. Nous le félicitons de cette acquisition, car les journaux des États-Unis font de grands éloges du talent et des bonnes qualités qui distinguent ce révérend monsieur, qui a déjà fait sa marque dans la controverse.

—Le clergé protestant de Québec a mis à la disposition du clergé catholique le montant qui lui avait été alloué sur les souscriptions offertes aux pauvres de cette ville, par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur et Son Honneur le Maire, donnant pour raison que les souscriptions privées reçues durant l'année étaient suffisantes pour porter secours aux pauvres protestants.

—La fille d'un marchand épicer bien connu en cette ville s'est convertie au catholicisme. C'est le Rév. M. Burke, de l'église St. Patrice, qui a reçu son abjuration.

Il est rumeur que le fils d'un des principaux citoyens de cette ville et sa sœur vont suivre son exemple.

—Dès que la rumeur a été mise en circulation qu'à l'avenir les femmes seraient employées comme copistes dans les départements publics, les ministres ont été tellement obsédés de demandes que le gouvernement a résolu de ne pas accepter les services des femmes.

—Le ministère de la province est reconstitué comme suit, les ministres ayant été assermentés le 25 janvier :

- L'hon. C. B. DeBoucherville, Premier et ministre des Travaux Publics ;
- L'hon. L. R. Church, Trésorier-Provincial ;
- L'hon. A. R. Angers, Procureur-Général ;
- L'hon. G. B. Baker, Solliciteur-Général ;
- L'hon. J. A. Chapleau, Secrétaire-Provincial ;
- L'hon. P. Garneau, Commissaire des Terres de la Couronne ;
- L'hon. J. J. Ross, Président du Conseil Législatif.

—M. Trefflé Lamontagne a été nommé député-greffier de la cour de Circuit. Il y a onze ans qu'il est employé dans ce département. Son avancement résulte naturellement de ses longs services, ainsi que de ses talents et de son assiduité.

CERCLE AGRICOLE A L'ASSOMPTION.—A une assemblée de cultivateurs et d'amis de l'Agriculture, tenue le 20 janvier 1876, sous la présidence de Ls. Lévesque, écrivain, M. C. B., président de "l'Union Agricole Nationale" de la province de Québec, dans la paroisse de l'Assomption, district de Joliette, P. Q., les personnes dont les noms suivent ont déclaré approuver l'Union Agricole Nationale, en voulant faire partie, et en conséquence se sont formées en un Cercle en harmonie avec la dite Union Agricole Nationale, sous le nom de *Cercle Agricole de l'Assomption*, et déclarent suivre les règlements tracés par l'Union Agricole Nationale elle-même :

(Signé)
Basile Papin, B.-S. Roch Simard, Patrick McMullen, Henry Papin, Ernest Wilhelmly, Paul Pâquette, P. F. F. Perrault, S. C. Collins, Philias Pâquette, F. X. Martineau, Jovite Chaput, Léon Chaput, Téléphore Janson, Jos. Desjardins, P. A. O. Archambault, Chs. Dumais, I. J. A. Marsan.

Ont été nommés unanimement officiers, savoir :

Président :—Basile Papin ;
Vice-Président :—P. F. Fidèle Perrault ;
Trésorier :—P. A. O. Archambault, écrivain ;
Secrétaire :—I. J. A. Marsan, écrivain ;
Censeur :—B. S. Roch Simard.

(Signé)
Ls. LÉVESQUE, Président.
I. J. A. MARSAN, Secrétaire.

M. Papin ayant pris le fauteuil, il est proposé par P. A. O. Archambault, écrivain, secondé par P. F. Perrault, que des remerciements soient votés à M. Lévesque pour le trouble et les démarches qu'il a bien voulu s'imposer pour l'organisation d'un Cercle Agricole dans cette paroisse, et pour les explications qu'il a bien voulu donner à ce sujet. Adopté.

(Signé)
BASILE PAPIN,
Président, C. A. A.
I. J. A. MARSAN,
Sec., C. A. A.
L'Assomption, 21 janvier 1876.

—M. Leggo, gérant de la Compagnie de la Puissance du Canada à Buckingham, est arrivé à Ottawa avec une voiture chargée de produits miniers qui seront expédiés à l'exposition de Philadelphie. Un lingot pèse plus de 500 livres.

On dit que le plus grand morceau qui ait été tiré d'aucune autre mine de plomb n'avait pas plus de 200 livres de pesanteur.

—Le gouvernement fédéral a donné instruction à M. Mann, ingénieur, de faire une exploration à New Mills, Bathurst, pour y construire un débarradeur à eau profonde. Il y a vingt-quatre pieds d'eau à basse marée.

On croit que les vapeurs océaniques à destination de Québec et de Montréal y feront escale afin d'éviter les dangers de la navigation du St. Laurent. C'est un excellent site pour un bon havre.

—Le cardinal-archevêque de Paris va recevoir, pour la future église du Sacre-Cœur, à Montmartre, un don d'un grand prix, offert par la nation maronite.

On sait que le bois qui servit à la construction du temple de Salomon fut tiré d'une forêt de cèdres du Liban. Un petit nombre de cèdres antiques subsiste encore : ces arbres mémorables sont comme des monuments des temps bibliques.

De magnifiques planches de cèdre, au nombre de douze, provenant de l'un des arbres, embarqués au port de Tripoli, ont passé la mer et arriveront bientôt à Paris.

AVENTURIERS ET CORSAIRES

LE GAOULÉ

XVI

(Suite d'après.)

Ce combat pouvait être évité. Il eût été aisé à cette foule de mécontents, victorieuse sans lutte, d'achever son œuvre en enlevant la Varenne ; mais deux épées étaient croisées. Les spectateurs de ce duel, officiers ou colons, sentaient trop ce que l'on doit au courage qui se défend. Loin d'arrêter ce combat, ils s'écartèrent et laissèrent le champ libre.

A votre aise, répondit Henri à l'interpellation de la Varenne. Et vous ne sauriez croire le prix que j'attache à tenir mon épée devant votre cœur.

La lutte devint furieuse. Les éclairs jaillissaient des deux épées qui voltigeaient dans l'air, avec une rapidité effrayante, tantôt s'avancant jusqu'à effleurer la poitrine des adversaires, tantôt se ramassant en leurs mains, menaçantes et immobiles pendant quelques secondes. Le silence le plus complet régnait dans l'assistance ; on n'entendait que le souffle hâletant des deux combattants et le cliquetis de leurs armes. Tout à coup Henri, en bondissant sur son adversaire, dont la poitrine découverte semblait déborder son adresse, rencontra l'épée de la Varenne qui lui traversa le corps. Le jeune créole tomba dans les bras de ses amis.

—Vengez-moi !... Sauvez la colonie !... murmura-t-il ; puis rassemblant ses forces dernières, il cria : Vive le roi !... L'épée qu'il tenait encore s'échappa de sa main ; il la poussa au râle et expira.

—C'est assez, messieurs, fit la Varenne. Rentrez dans l'ordre : je vous l'ordonne au nom du roi !... Du Buc abandonnant le cadavre de son cousin, tira l'épée à son tour et marchant sur la Varenne :

Mieux vaut le sort de ce jeune homme, s'écria-t-il, si nous devons vivre sous votre despotisme. En garde, monsieur ! Que cela finisse ! hurlèrent des voix dans la foule, que cela finisse ! Sans que personne s'y opposât, quatre colons de la milice s'avancèrent, saisirent Du Buc par le milieu du corps, et le repoussèrent en se plaçant devant lui :

—C'est trop du meilleur de notre sang créole pour un pareil coquin ! s'écrièrent-ils. Et s'adressant à la Varenne : —Rendez votre épée ! vous voyez bien que ni officiers, ni soldats, ni colons ne songent à vous défendre ! Et se ruant sur le marquis, ils lui arrachèrent son épée qu'ils brisèrent.

—Maintenant, dit l'un d'eux, si vous voulez savoir nos noms et les coucher sur vos tablettes, je m'appelle Cattier ; mes complices se nomment Dolange, Belair et Labat.

Puis, prenant la Varenne par le bras, Cattier ajouta : —Vous êtes prisonnier, et nous vous arrêtons parce que, depuis votre arrivée ici, vous nous avez insultés dans tout ce que nous avons de plus sacré : dans notre honneur, dans notre religion, dans nos femmes. Vous avez forcé aux instructions paternelles du roi ; vous avez opprimé les gens de bien, vous avez jetés d'honnêtes colons dans les cachots, comme des malfaiteurs ; vous avez détruit le commerce ; vous avez amené la famine dans ce pays ; vous avez pressuré nos fortunes pour gorgier de luxe une intrigante et une aventurière ; vous avez pactisé avec les esclaves *maroons*, et vous avez soufflé la révolte parmi nos nègres ; vous avez fait assassiner le chevalier d'Autanne ; vous avez fait enlever sa fille, et, pour couronner l'œuvre, vous venez de tuer son fils ! Le roi, dont vous invoquez le nom, ne vous le pardonnera pas, et nous autres, nous vous punirons ! Voilà votre prisonnier, monsieur Du Buc, prononcez sur son sort, nous vous approuvons à l'avance. Y a-t-il ici quelque'un qui me démente !

Un tonnerre d'applaudissements couvrit la voix de Cattier. La Varenne tenta de se justifier ; des cris d'indignation lui coupèrent la parole. Du Buc s'avança vers lui.

—C'est au roi lui-même que vous rendez compte de votre conduite, monsieur ! lui dit-il. Ce soir, vous partirez pour la France.

Les troupes se mirent en marche sur Saint-Pierre. La Varenne était sous la garde spéciale de Cattier, de Labat, de Belair et de Dolange qui lui faisaient escorte le pistolet au poing. Une fois il voulut haranguer les soldats : —Si vous prononcez une parole, si vous faites un geste, lui dit Cattier, je vous fais sauter la cervelle. En arrivant à Saint-Pierre, Du Buc trouva le capitaine Favre qui attendait ses ordres ; le *Gaulois* était prêt à lever l'ancre. La population tout entière accompagna la Varenne jusqu'au rivage. La compagnie de grenadiers, commandée par de Cornette, fut embarquée pour accompagner le *Gaulois* jusqu'au débarquement des îles, avec ordre de fusiller la Varenne et le capitaine Favre s'il essayait de débarquer sur un point de la Martinique ou de toute autre île.

—Lâche ! cria celui-ci, as-tu donc peur de te mesurer avec moi !

Il s'élança sur Du Buc, l'épée haute. Le jeune créole rentra la sienne au fourreau.

Cette arme est trop noble pour les gens de ton espèce ! lui répondit-il.

Et, arrachant des mains d'un soldat un mousquet, il s'en fit une massue avec laquelle il assena deux coups vigoureux sur la tête de Maubrac. L'aventurier roula sur le sol.

Ramassez ce misérable, dit-il à ceux qui étaient près de lui. Vivant ou mort, mettez-le en un lieu sur où je puisse le retrouver.

Claudine débouchait par l'extrémité d'une rue au moment même où son frère tombait frappé par Du Buc. Elle poussa un cri de joie féroce en apercevant le créole, et se jeta sur lui comme une lionne.

Du Buc, qui répugnait à se mettre en défense armée contre une femme, se contenta d'étendre les deux bras pour s'emparer d'elle ; mais le choc avait été si violent qu'il chancela, entraînant Claudine dans sa chute. Celle-ci, profitant de cet avantage passager sur son ennemi, levait la main pour frapper, lorsque deux bras vigoureux la saisirent, et l'élevèrent.

—Je te tiens donc enfin, infâme coquine ! s'écria une voix qui fit frissonner Claudine, et ses doigts lâchèrent les deux poignards.

Cette voix était celle de Dubost, qui, depuis le commencement du combat, avait traversé toutes les fusillades à la poursuite de sa femme.

Claudine, remise de sa première terreur, chercha à se débarrasser de l'étreinte de son mari ; mais celui-ci, la saisissant par ses longs cheveux, la renversa par terre, et lui mettant le pied sur la poitrine :

—Où voulez-vous que je traîne cette misérable ? demanda-t-il à Du Buc, à la potence ou à la mer ?

Du Buc enleva Claudine des mains vengeresses de son mari.

—C'est à la justice de prononcer sur son sort, dit-il à Dubost. Qu'on la conduise en prison !

Dubost voulut faire escorte à sa femme jusqu'à la porte de la geôle, où il se constitua en sentinelle pour s'assurer qu'elle ne s'évaderait point.

La victoire—une sanglante victoire—resta aux troupes et aux colons. Les nègres et les aventuriers avaient levé pied en laissant sur le terrain bon nombre des leurs, morts ou prisonniers. Les Caraïbes se chargèrent de poursuivre les fuyards dans les bois, où il s'en fit un horrible massacre. Le procès de Claudine et de Maubrac ne fut pas long ; la prétendue comtesse de Saint-Chamans, démasquée par les révélations de son mari et par les avis reçus de France, tenta de soutenir son rôle jusqu'au bout, et nia connaître Dubost.

Mais les renseignements envoyés par le maréchal d'Estrées, ainsi que nous l'avons dit, établissaient nettement la complicité de madame Dubost, dans le projet insensé conçu par le président Lamoignon de faire proclamer du Parquet de Clermont gouverneur, pour ensuite, au milieu des embarras que cet événement créerait à la France, proposer l'acquisition de la colonie.

En conséquence, accusée et convaincue d'usurpation de titres, de faux en écriture, d'esqueroqueries envers les négociants à qui elle avait extorqué des sommes considérables, d'exactions, de conspiration avec les esclaves *maroons*, Claudine fut condamnée à recevoir vingt-neuf coups de verge sur les épaules, à l'exposition publique avec le carcan au cou et à être traînée sur une claie.

Chacun de ces châtiments lui fut infligé, et elle expira pendant son dernier supplice entre les bras du bourreau. Quant à Maubrac, qui n'était point mort des deux coups de crosse de mousquet, il fut pendu en place publique.

Du Buc s'était vaillamment conduit pendant cette émeute. Le rêve que Claudine avait fait pour Clermont, Du Buc était donc à même de le réaliser à son profit. Il était le maître de la colonie ; il pouvait se fortifier dans ce pouvoir conquis à la pointe de son épée et par son courage ; il ne le voulut point. Le lendemain même de sa victoire, il remit l'autorité aux mains du lieutenant-gouverneur en lui disant :

—Je suis votre prisonnier, monsieur ; quel que soit le sentiment qui m'aîné animé dans l'accomplissement de mon devoir, quel que soit le but que j'aie atteint, j'ai manqué à la personne du roi en violentant son représentant ici. Faites-moi conduire en France, monsieur, en compagne, je vous prie, pour que je rende compte de ma conduite à Sa Majesté. Au prix de ma liberté et même de ma vie, j'obtiens le pardon de ceux qui m'ont aidé dans l'œuvre à laquelle mon pays doit son repos, son indépendance et sa dignité.

Quelques jours après, Du Buc traversait les rues de Saint-Pierre au milieu de l'immense cortège de toute la population. L'enthousiasme de la foule était contenu par le respect et l'attendrissement que lui imposait la présence de mademoiselle Antillia d'Autanne qui, vêtue de deuil, le visage pâle et ému, accompagnait son cousin.

Au moment où ils s'embarquèrent, de longs cris d'adieu et de sympathie les saluèrent. Arrivé en France, Du Buc plaida éloquemment sa cause et celle de ses compatriotes. Le roi, inflexible d'abord, pardonna bientôt après ou adoucit les peines sévères infligées aux auteurs de cette révolution, qui a conservé dans l'histoire de la Martinique le nom de *Gaulois* qu'elle emprunta à la langue des Caraïbes.

Chacun s'était attribué son rôle dans cette lutte et dans ce massacre. Maubrac était en quête de Clermont pour le promener comme un drapeau à la tête de l'émeute. Claudine, que la vengeance et le désespoir de sa situation avaient rendue ivre, s'était attachée à ne rencontrer que Du Buc, cet objet de sa haine profonde et tenace ; elle l'appelait à grands cris, et, un poignard dans chaque main, bravait la mort avec un courage héroïque pour arriver au jeune créole.

Maubrac fut plus heureux ; c'est à lui qu'échut l'honneur de cette rencontre. Du Buc, en l'apercevant, courut au-devant de l'aventurier. Tout d'abord il dédaigna de tirer l'épée contre ce misérable, et lui lâcha un coup de pistolet dont la balle effleura l'épaule de Maubrac.

—Lâche ! cria celui-ci, as-tu donc peur de te mesurer avec moi !

Il s'élança sur Du Buc, l'épée haute. Le jeune créole rentra la sienne au fourreau.

Cette arme est trop noble pour les gens de ton espèce ! lui répondit-il.

Et, arrachant des mains d'un soldat un mousquet, il s'en fit une massue avec laquelle il assena deux coups vigoureux sur la tête de Maubrac. L'aventurier roula sur le sol.

Ramassez ce misérable, dit-il à ceux qui étaient près de lui. Vivant ou mort, mettez-le en un lieu sur où je puisse le retrouver.

Claudine débouchait par l'extrémité d'une rue au moment même où son frère tombait frappé par Du Buc. Elle poussa un cri de joie féroce en apercevant le créole, et se jeta sur lui comme une lionne.

Du Buc, qui répugnait à se mettre en défense armée contre une femme, se contenta d'étendre les deux bras pour s'emparer d'elle ; mais le choc avait été si violent qu'il chancela, entraînant Claudine dans sa chute. Celle-ci, profitant de cet avantage passager sur son ennemi, levait la main pour frapper, lorsque deux bras vigoureux la saisirent, et l'élevèrent.

—Je te tiens donc enfin, infâme coquine ! s'écria une voix qui fit frissonner Claudine, et ses doigts lâchèrent les deux poignards.

Cette voix était celle de Dubost, qui, depuis le commencement du combat, avait traversé toutes les fusillades à la poursuite de sa femme.

Claudine, remise de sa première terreur, chercha à se débarrasser de l'étreinte de son mari ; mais celui-ci, la saisissant par ses longs cheveux, la renversa par terre, et lui mettant le pied sur la poitrine :

—Où voulez-vous que je traîne cette misérable ? demanda-t-il à Du Buc, à la potence ou à la mer ?

Du Buc enleva Claudine des mains vengeresses de son mari.

—C'est à la justice de prononcer sur son sort, dit-il à Dubost. Qu'on la conduise en prison !

Dubost voulut faire escorte à sa femme jusqu'à la porte de la geôle, où il se constitua en sentinelle pour s'assurer qu'elle ne s'évaderait point.

La victoire—une sanglante victoire—resta aux troupes et aux colons. Les nègres et les aventuriers avaient levé pied en laissant sur le terrain bon nombre des leurs, morts ou prisonniers. Les Caraïbes se chargèrent de poursuivre les fuyards dans les bois, où il s'en fit un horrible massacre. Le procès de Claudine et de Maubrac ne fut pas long ; la prétendue comtesse de Saint-Chamans, démasquée par les révélations de son mari et par les avis reçus de France, tenta de soutenir son rôle jusqu'au bout, et nia connaître Dubost.

Mais les renseignements envoyés par le maréchal d'Estrées, ainsi que nous l'avons dit, établissaient nettement la complicité de madame Dubost, dans le projet insensé conçu par le président Lamoignon de faire proclamer du Parquet de Clermont gouverneur, pour ensuite, au milieu des embarras que cet événement créerait à la France, proposer l'acquisition de la colonie.

En conséquence, accusée et convaincue d'usurpation de titres, de faux en écriture, d'esqueroqueries envers les négociants à qui elle avait extorqué des sommes considérables, d'exactions, de conspiration avec les esclaves *maroons*, Claudine fut condamnée à recevoir vingt-neuf coups de verge sur les épaules, à l'exposition publique avec le carcan au cou et à être traînée sur une claie.

Chacun de ces châtiments lui fut infligé, et elle expira pendant son dernier supplice entre les bras du bourreau. Quant à Maubrac, qui n'était point mort des deux coups de crosse de mousquet, il fut pendu en place publique.

Du Buc s'était vaillamment conduit pendant cette émeute. Le rêve que Claudine avait fait pour Clermont, Du Buc était donc à même de le réaliser à son profit. Il était le maître de la colonie ; il pouvait se fortifier dans ce pouvoir conquis à la pointe de son épée et par son courage ; il ne le voulut point. Le lendemain même de sa victoire, il remit l'autorité aux mains du lieutenant-gouverneur en lui disant :

—Je suis votre prisonnier, monsieur ; quel que soit le sentiment qui m'aîné animé dans l'accomplissement de mon devoir, quel que soit le but que j'aie atteint, j'ai manqué à la personne du roi en violentant son représentant ici. Faites-moi conduire en France, monsieur, en compagne, je vous prie, pour que je rende compte de ma conduite à Sa Majesté. Au prix de ma liberté et même de ma vie, j'obtiens le pardon de ceux qui m'ont aidé dans l'œuvre à laquelle mon pays doit son repos, son indépendance et sa dignité.

Quelques jours après, Du Buc traversait les rues de Saint-Pierre au milieu de l'immense cortège de toute la population. L'enthousiasme de la foule était contenu par le respect et l'attendrissement que lui imposait la présence de mademoiselle Antillia d'Autanne qui, vêtue de deuil, le visage pâle et ému, accompagnait son cousin.

Au moment où ils s'embarquèrent, de longs cris d'adieu et de sympathie les saluèrent. Arrivé en France, Du Buc plaida éloquemment sa cause et celle de ses compatriotes. Le roi, inflexible d'abord, pardonna bientôt après ou adoucit les peines sévères infligées aux auteurs de cette révolution, qui a conservé dans l'histoire de la Martinique le nom de *Gaulois* qu'elle emprunta à la langue des Caraïbes.

Chacun s'était attribué son rôle dans cette lutte et dans ce massacre. Maubrac était en quête de Clermont pour le promener comme un drapeau à la tête de l'émeute. Claudine, que la vengeance et le désespoir de sa situation avaient rendue ivre, s'était attachée à ne rencontrer que Du Buc, cet objet de sa haine profonde et tenace ; elle l'appelait à grands cris, et, un poignard dans chaque main, bravait la mort avec un courage héroïque pour arriver au jeune créole.

Maubrac fut plus heureux ; c'est à lui qu'échut l'honneur de cette rencontre. Du Buc, en l'apercevant, courut au-devant de l'aventurier. Tout d'abord il dédaigna de tirer l'épée contre ce misérable, et lui lâcha un coup de pistolet dont la balle effleura l'épaule de Maubrac.